

CAPC N° 5 du 30 janvier 2019

COMPTE RENDU CAPC N°5



DECLARATION PREALABLE EN PIECE JOINTE

APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR APPLICABLE A LA CAPC N°5

Demande de l'USD-FO concernant:

- l'allongement du délai de désignation des experts par les OS (« au moins 3 jours avant la CAPC » au lieu de « au moins 5 jours »)
- les compétences des experts sur un ou plusieurs points de l'ordre du jour au lieu d'une compétence sur un seul point : l'administration a accédé à notre demande.

L'USD-FO déplore que le suppléant et les experts ne bénéficient pas des mêmes facilités que les titulaires, alors qu'ils contribuent pleinement au dialogue social.

EXAMEN DE LA TITULARISATION DES CONTROLEURS STAGIAIRES (3EME SESSION MIXTE)

3 contrôleurs stagiaires ont été titularisés avec effet rétroactif à octobre 2018

**EXAMEN D'UN LICENCIEMENT POUR INAPTITUDE AU PORT DE L'ARME
(CONTROLEUR STAGIAIRE DE LA 3EME SESSION MIXTE)**

Le licenciement proposé par l'Administration reposait sur une inaptitude au port de l'arme sans argumentation ni présentation du livret de stage. Cette situation, soumise à éléments trop subjectifs, n'a pas été validée par nos élus.

En revanche, nos élus de l'USD-FO ont fait une contre-proposition visant à faire bénéficier ce collègue d'un contrat de travail le plaçant dans la branche OP/CO. L'administration étudiera attentivement cette proposition.

INFORMATION DE LA CAPC

Mouvements réalisés depuis la CAPC du 12 octobre 2018 : 30 mouvements (6 en OP/CO et 24 en surveillance).

Mouvements réalisés à la DG : 11

Mutations non réalisées : 2 pour inaptitude à exercer en surveillance

Mouvements dans les DOM et COM : 10

Affectation des contrôleurs issus de la liste d'aptitude et appelés sur la liste complémentaire : 26

FORCE OUVRIÈRE

EXAMEN DES REFUS DE MUTATION

7 refus examinés. Deux ont donné lieu à application de mesures administratives : perte de points d'ancienneté (30 et 36 points perdus sur ces 2 dossiers) et l'impossibilité de s'inscrire au tableau pendant deux ans.

Au regard de l'aspect très subjectif des raisons ayant motivé l'application ou non des mesures administratives l'USD-FO a demandé une non-application de sanctions pour tous les agents. En effet, l'Administration a changé récemment les règles de gestion des mutations dans le cadre des contraintes de l'art 60 ; et a prévu très prochainement un groupe de travail qui aura vocation à examiner les sanctions en cas de refus de mutations. Notre demande n'a pas été retenue.

FORMATION DU TABLEAU GENERAL DES MUTATIONS 2019

L'administration s'est engagée à mettre en ligne rapidement sur Aladin le TAM 201. Vous pouvez nous contacter pour renseignements.

EXAMEN DES MOUVEMENTS PROPOSES AU TITRE DES TABLEAUX DES MUTATIONS 2019

Agents inaptes surv (1), mouvements Brexit (3)

EMPLOI OFFERT PAR ENQUETE

Poste de correspondant social en Guadeloupe. L'USD-FO est intervenue sur la nécessité de cadrer ces postes à profil avec finesse et précision car l'importance de l'activité oblige de mettre en place une rigueur à laquelle doit venir s'ajouter une véritable formation professionnelle. Notre organisation constate de façon répétitive une perte de confiance des agents vis-à-vis des actions de certains correspondants sociaux, ce qui nous désole. Il est donc important de permettre que cette confiance ainsi regagnée évite les dépôts de plaintes et la fuite vers la consultation systématique des services sociaux du mMinistère.

Sur ce type de dossiers présentés l'Administration va désormais se donner le temps d'une analyse complémentaire des candidatures qui seront traitées lors de la la prochaine CAPC

DETACHEMENTS EN DOUANE

3 détachements ont été proposés par l'administration. L'USD-FO s'est abstenue sur ces trois dossiers. Au regard des emplois concernés, ceux-ci ne sont pas situés sur des postes à haute technicité et concernent plutôt des postes en manque d'attractivité et sur lesquels les tâches ne sont pas reconnues à leur juste valeur.

Cette méthode de comblement de vacances d'emplois par des personnels extérieurs à la douane, recrutés sur dossier, nous fait penser à un **Plan Sans Douanier**. Ceci illustre parfaitement notre analyse antérieure du PSD (encore très récente). Pour l'USD-FO, seule l'Administration est responsable de cette désaffection des douaniers vers des services hyper centralisés liés aux orientations du PSD.

Les élus de l'USD-FO : Marie-Jeanne Catala (Titulaire), Jean-Francois Renon (Suppléant), Edgar Escavi (Expert)